

<b>Département de la Moselle</b>	<b>COMMUNE DE GRAVELOTTE</b>
<b>Arrondissement de Metz-Campagne</b>	<b>EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>Nombre de Conseillers élus : 15</b>	
<b>Conseillers en fonction : 15</b>	<b>Séance du mardi 16 juin 2020</b>
<b>Conseillers présents : 15</b>	<b>Sous la présidence de Monsieur TORLOTING Michel, Maire.</b>
<b>Procuration : 0</b>	
<b>Date de la convocation :</b>  11/06/ 2020	<b>Membres présents :</b> TORLOTING Michel, – BRIOUX Dominique – SIMON Denis— SORNETTE CHMIELOWIEC Cyrielle —DONVAL Denis—.GAILLOT Emilie- POTIER Christophe- - SCHURCH Christophe MULLER Hervé - LOUIS Aurélie - APPERT Ségolène - DAUBENFELD Nadine - PIERRE Sébastien - CLEVER Nathalie - GRANDPIERRE Marie-France.
	<b>Absents excusés :</b> Néant-

## COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Michel TORLOTING, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Perceuteur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état passif et l'état des restes à payer.

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

### Section de fonctionnement :

-Dépenses :	321 232,57 €
-Recettes :	378 391,00 €
Soit un excédent de fonctionnement de :	57 158,43 €
Résultat reporté 2018 : excédent de :	345 319,78 €
Soit un résultat excédent de : excédent de :	402 478,21€

Section d'investissement :

Dépenses :	126 889,10 €
Recettes :	42 445,00 €
Soit un déficit d'investissement de :	-84 444,10 €
Résultat reporté 2018 :      excédent de :	118 435,96 €
<b>Soit un résultat : excédent de :</b>	<b>33 991,86 €</b>

Restes à réaliser :

Dépenses	6 374,00 €
Recettes	
<b>Déficit</b>	<b>-6 374,00 €</b>

**Soit, en tenant compte des RAR, un excédent d'investissement de 27 617,86 €**

- 2) Constate pour la comptabilité principale les identités de valeur avec les indications du compte de gestion.
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 4) Arrête les résultats définitifs comme résumés ci-dessus.
- 5) Donne quitus entier et sans réserves au Maire pour la bonne et saine gestion de la comptabilité de l'exercice écoulé par 14 voix pour, le Maire s'étant retiré pour ce vote.

**Pour extrait conforme**  
**GRAVELOTTE le 01/07/2020**  
**Le Maire,**  
**Michel TORLOTING**

